

# PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

| BPJEPS DISCIPLINES GYMNiques - POITIERS |

(Mise à jour au 12 mars 2026)

Nomenclature du niveau de qualification : N4 – Date d'échéance de l'enregistrement : 12/04/2030

NSF : 335 Animation sportive, culturelle et de loisirs - Référence RNCP : 40528 - Code CPF : 90813

Formacode : 15487 : Gymnastique

## 1. Cadre général de la formation :

La formation conduisant à la délivrance du Brevet Professionnel Disciplines Gymniques de l'option A (BPJEPS DG – Disciplines Gymniques Acrobatiques) est en cours d'habilitation par la DRAJES de la région Nouvelle-Aquitaine, autorité académique conformément aux dispositions du Code du sport (Articles 212 20 à 212 26).

Lien vers l'arrêté : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051452783#:~:text=peut%20%C3%AAtre%20ouverte.-L'arr%C3%AAt%C3%A9%20du%205%20septembre%202016%20portant%20cr%C3%A9ation%20de%20la,%C3%A0%20compter%20de%20cette%20date.>

### Objectifs et contexte de la certification :

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'animation des activités en disciplines gymniques nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « disciplines gymniques » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Ce BPJEPS spécialité « éducateur sportif » est délivrée au titre de l'une des options suivantes :

- Option A : « Disciplines gymniques acrobatiques » ;
- Option B : « Gymnastique rythmique ».

### Le métier :

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « disciplines gymniques » exerce le métier d'éducateur sportif dans le champ des disciplines gymniques définies comme suit : gymnastique artistique masculine, gymnastique artistique féminine, gymnastique rythmique, trampoline, tumbling, gymnastique acrobatique, gymnastique aérobic, parkour et teamgym.

Il est en capacité d'assurer en autonomie, la réalisation de ses animations et d'accompagner le développement de sa structure au travers d'une analyse des besoins des différents publics, d'une adaptation de ses activités à différentes finalités et contextes et d'une compréhension de l'écosystème dans lequel évolue sa structure.

Il est force de proposition sur l'évolution de l'offre de d'activités de sa structure et est en capacité de mener de nouveaux projets s'inscrivant au service du projet de sa structure, de sa politique et de sa stratégie de développement. Il promeut l'offre d'activité de sa structure et plus généralement favorise et encourage la fidélisation du public dans les disciplines gymniques.

Il intervient sous la supervision du responsable de la structure, en utilisant les ressources et financements mis à sa disposition. Son action s'inscrit dans un cadre défini par le responsable de structure. Elle n'a pas vocation à engager la structure dans la recherche ou la mobilisation de moyens humains, matériels ou financiers sans validation du responsable de la structure et n'implique pas de management d'équipe.

Les principaux emplois susceptibles d'être offerts au titulaire d'un BPJEPS « disciplines gymniques » peuvent se décliner auprès de : associations sportives affiliées à une fédération française, de jeunesse et d'éducation populaire, collectivité territoriale, milieu scolaire, périscolaire et universitaire, accueil collectif de mineurs, structures privées de loisirs, établissements de santé, centres de prévention, comités d'entreprise.

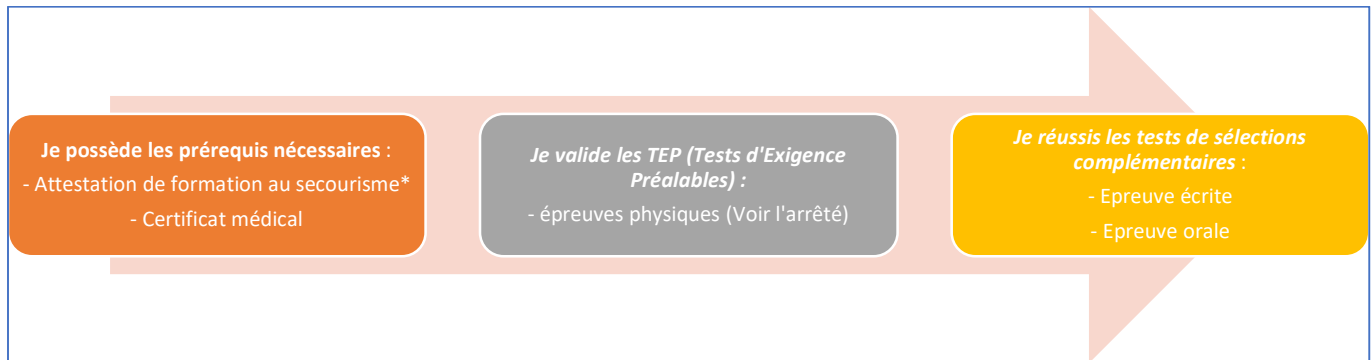
Il conçoit des séances permettant de sécuriser les disciplines gymniques, d'entretenir la motivation du public et de faire progresser les participants en améliorant leur niveau de pratique. Il adapte ces séances, le matériel disponible, l'environnement de pratique... aux caractéristiques de différents publics et à une pluralité de finalités (progression sportive, sport santé, sport bien-être...). Il anticipe les phénomènes qui peuvent compromettre le bon déroulement de l'activité en tenant compte du niveau et des caractéristiques du public dont il a la charge et en adaptant la progression des situations d'apprentissage.

Le titulaire du BPJEPS « disciplines gymniques » conduit des activités de découverte et d'initiation des disciplines gymniques ainsi que des activités d'apprentissage des disciplines gymniques acrobatiques ou de la gymnastique rythmique, selon l'option, notamment dans une intention de progression et d'amélioration sportive.

En proposant aux groupes de participants des apprentissages permettant une progression sportive dans les disciplines gymniques acrobatiques ou en gymnastique rythmique, il permet à ces derniers de prendre part aux premiers niveaux compétitions et les y accompagne.

## 2. Accès à la formation :

### Trois étapes obligatoires et successives :



### Précisions

#### ✓ Attestation de formation au secourisme :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.

#### ✓ TEP (Tests d'Exigences Préalables) : épreuves décrites dans l'arrêté.

#### ✓ Description des épreuves de sélections complémentaires :

- Un entretien oral de 20 min portant sur la motivation et le projet professionnel du candidat ;
- Une épreuve écrite de 90 minutes maximum pour laquelle sont évaluées les capacités du candidat à analyser et synthétiser des documents et son niveau de culture générale gymnique.

Le candidat est informé de son admission ou non à la formation par voie d'affichage au CREPS et sur le site internet du CREPS.

## 3. Durée totale de la formation :

### 1201 heures comprenant :

- 801 heures de formation en centre de formation pour un parcours complet (voir tableau en fin de fiche pour la répartition horaire)
- 400 heures minimum de stage en structure d'alternance pour un parcours complet

## 4. Contenus de la formation :

### Deux blocs de compétences transversaux, quelle que soit la spécialité du BPJEPS (en BC) :

#### ✓ **BC 1 : CONCEVOIR ET METTRE EN OEUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION**

### Contenus pédagogiques abordés :

- C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation ;

- C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap ;
- C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous ;
- C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public ;
- C.1.1.3. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus ;
- C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet ;
- C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre ;
- C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts ;
- C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.

### **Volume horaire du BC 1 : cf. ruban pédagogique**

#### **✓ BC 2 : VALORISER LES ACTIVITÉS ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION**

#### **Contenus pédagogiques abordés :**

- C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage ;
- C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous ;
- C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation ;
- C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.

### **Volume horaire du BC 2 : cf. ruban pédagogique**

#### **Un bloc de compétence concernant le cœur de métier de l'option A :**

#### **✓ BC 3A : CONCEVOIR, ANIMER, EN SÉCURITÉ, ET ÉVALUER DES SÉANCES ET DES CYCLES DE SÉANCES DE DÉCOUVERTE, D'INITIATION EN DISCIPLINES GYMNiques ET D'APPRENTISSAGE EN DISCIPLINES GYMNiques ACROBATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE**

#### **Contenus pédagogiques abordés :**

- C.3.A.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants dont les publics en situation de handicap ;
- C.3.A.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en vue de répondre aux finalités du cycle, de respecter une progression cohérente entre les séances et de favoriser les apprentissages, en tenant compte de l'environnement de pratique et des caractéristiques du public dont ceux en situation de handicap ;
- C.3.A.2.1. Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers et permettre l'atteinte des objectifs de séance fixés dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- C.3.A.2.2. Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, selon le contenu de la

séance et le public visé, afin de s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu et adapter la séance en conséquence ;

- C.3.A.3.1. Accueillir les pratiquants à une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap ;
- C.3.A.3.2. Animer en sécurité une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun ;
- C.3.A.3.3. Repérer les risques, freins et/ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et/ou adapter la situation proposée favorisant ainsi la progression de chacun et intervenir en cas de situation accidentogène ;
- C.3.A.3.4. Mettre en œuvre des parades lors de séances d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en mobilisant les techniques et méthodologies spécifiques aux disciplines acrobatiques afin de garantir la sécurité des pratiquants et de préserver sa propre intégrité physique ;
- C.3.A.4.1. Analyser une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de favoriser la progression des pratiquants et proposer des améliorations pour les séances suivantes ;
- C.3.A.4.2. Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

### **Volume horaire BC 3A : cf. ruban pédagogique**

#### **5. Précision sur la phase de positionnement :**

C'est une étape de la formation obligatoire dès l'entrée en formation.

##### **Objectifs du positionnement :**

- Analyser la situation d'un stagiaire/apprenti en début de formation au regard du référentiel d'activités, du référentiel de compétences et du référentiel de d'évaluation.
- Prendre en compte ses acquis afin de construire son parcours individualisé de formation et proposer à l'autorité académique (DRAJES) des allègements de formation, voire des renforcements. Ces allègements ou renforcements sont préalablement acceptés par le stagiaire/apprenti. Des dispenses codifiées dans l'arrêté du diplôme sont vues au regard des diplômes déjà acquis par le stagiaire/apprenti en amont de sa formation.

##### **Organisation du positionnement :**

- Chaque stagiaire/apprenti reçu aux tests de sélection dispose d'un entretien individuel de positionnement avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation. Ce positionnement a lieu au cours de la semaine d'entrée en formation (1<sup>er</sup> jour de la formation) où sont, entre autres, présentées les modalités de formation, de certification et d'alternance.

##### **A l'issue du positionnement :**

- L'équipe pédagogique propose le parcours individualisé de formation à chaque stagiaire/apprenti. Après leur accord, cette proposition est transmise à la DRAJES, afin de finaliser les inscriptions sur Forômes.
- Une fiche individuelle de positionnement est renseignée et signée par les différentes parties.

#### **6. L'alternance :**

Au cours de leur formation, les stagiaires/apprentis, en parcours complet, doivent réaliser **un minimum de 400 heures d'alternance.**

##### **Le tuteur, le maître d'apprentissage :**

Pour rappel, les tuteurs doivent être titulaires, *a minima*, d'une certification professionnelle de niveau 4 dans le champ des disciplines gymniques et justifier d'au moins deux années d'expérience professionnelle dans le champ de l'encadrement sportif des disciplines gymniques.

Les conditions de compétence professionnelle pour être maître d'apprentissage sont définies par convention ou accord collectif de branche. A défaut de convention ou d'accord collectif de branche, le maître d'apprentissage doit remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme, ou titre, du même domaine professionnel et d'un niveau au moins équivalent à celui visé par l'apprenti et d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti ;

Ou

- Justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

Pour chaque stagiaire/apprenti, un tuteur/maître d'apprentissage est désigné dans la structure d'accueil. Lorsque le stagiaire/apprenti réalise une ou plusieurs alternances dans d'autres structures, celles-ci doivent proposer un tuteur/maitre d'apprentissage en capacité d'accompagner l'apprenant dans son alternance.

Chaque tuteur/maitre d'apprentissage doit fournir une copie du diplôme (si existant) et une copie de la carte professionnelle (si existante).

Le tuteur/maître d'apprentissage fait partie intégrante de l'équipe pédagogique qui accompagne le stagiaire/apprenti tout au long de la formation. Il a pour rôle de :

- Accueillir le stagiaire/apprenti dans l'entreprise ;
- Présenter le personnel et les activités de l'entreprise au stagiaire/apprenti ;
- Informer le stagiaire/apprenti de l'ensemble des règles et usages internes à l'entreprise ;
- Accompagner le stagiaire/apprenti dans la découverte du métier ;
- Permettre au stagiaire/apprenti d'acquérir les savoirs professionnels nécessaires à l'exercice du métier ;
- S'informer du parcours de formation du stagiaire/apprenti et des résultats obtenus ;
- Accueillir le formateur responsable du suivi du stagiaire/apprenti en entreprise ;
- Evaluer l'acquisition des compétences professionnelles du stagiaire/apprenti ;
- Valider les heures de stages réalisées par le stagiaire/apprenti.

**Plus spécifiquement pour l'apprenti**, le maître d'apprentissage :

- Organise et planifie le poste de travail de l'apprenti ;
- Pour tenir véritablement son rôle auprès de l'apprenti, le maître d'apprentissage doit connaître l'environnement réglementaire du contrat d'apprentissage et appréhender parfaitement sa fonction professionnelle et formatrice.

Le tuteur/maitre d'apprentissage est convié à au moins une réunion d'informations et d'échange avec le coordonnateur de la formation (Journée balisée le lendemain des TEP et des épreuves de sélections complémentaires). Il peut également utiliser le carnet de formation, le courriel ou le téléphone pour rester en contact avec le coordonnateur.

#### **Le suivi de l'alternance :**

Lors des temps de formation en centre, un temps est consacré à un bilan de l'alternance écoulée depuis la dernière session de formation. C'est l'occasion d'évoquer les difficultés rencontrées, les besoins de formation, les temps forts (positifs ou négatifs) dans un environnement propice à l'échange.

Des entretiens individuels avec le stagiaire/apprenti permettent de faire le point sur le parcours de formation ainsi que sur les difficultés et progrès réalisés en situation d'alternance. Ils sont aussi l'occasion d'aborder des points plus sensibles, que l'on ne peut pas présenter en session plénière.

Des visites sur les lieux d'alternance ou en visioconférence permettent également d'évaluer le stagiaire/apprenti dans ses conditions d'alternance. En associant le tuteur/maître d'apprentissage à cette visite, c'est l'occasion d'observer les relations tuteur – apprenant, d'échanger sur la progression du stagiaire/apprenti et son implication au sein de sa structure, et enfin de faire des retours pédagogiques.

Le coordonnateur est chargé du suivi pédagogique du stagiaire/apprenti ; cela implique un accompagnement dans la recherche de structures de stage, un contrôle administratif.

## **7. Les EPMS :**

Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation prévues à l'article R. 212-10-20 du code du sport sont les suivantes :

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités des sports de contact ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte ou d'initiation en disciplines gymniques.

Elles sont vérifiées et attestées par l'organisme de formation, dans les conditions mentionnées dans le dossier d'habilitation prévu à l'article R. 212-10-11 du code du sport, au moyen de la mise en place par le candidat de deux séquences de découverte et/ou d'initiation, en sécurité, dont une en gymnastique rythmique et une dans l'une des disciplines gymniques acrobatiques suivantes, choisies par le candidat :

- Gymnastique artistique masculine ;
- Gymnastique artistique féminine ;
- Trampoline ;
- Tumbling ;
- Gymnastique acrobatique ;
- Aérobie ;
- Parkour ;
- Teamgym.

Chacune des séquences est conduite pour un groupe de huit pratiquants minimum et douze pratiquants maximum, pendant dix minutes maximums. A l'issue des deux séquences, il est réalisé un entretien d'une durée de vingt minutes maximums portant en priorité sur les aspects sécuritaires.

## **8. La certification des blocs de compétences :**

Chaque bloc de compétences est évalué séparément. Pour chaque épreuve certificative, le stagiaire/apprenti bénéficie d'une épreuve initiale (Passage n°1) et d'une épreuve de remédiation (Passage n°2).

### **Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC 1) :**

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien. Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximums explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 1 (BC 1).

L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ;
- Un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

### **Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC 2) :**

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la production d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien. Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Le ou les supports comprennent notamment les outils de communication utilisés et constituent le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences transversales 2 (BC2).

L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- Un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

### **Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3A (BC 3A) :**

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3A (BC 3A) est réalisée au moyen de trois épreuves :

#### **Epreuve certificative 1 relative aux compétences C.3.A.1.1., C.3.A.1.2. et C.3.A.4.2. :**

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document de trente pages maximums hors annexes, relatif à la conception de deux cycles composés de minimum six séances chacun :

- un cycle de découverte ou d'initiation portant sur l'une des disciplines gymniques suivantes : gymnastique artistique masculine, gymnastique artistique féminine, gymnastique acrobatique, trampoline, tumbling, gymnastique rythmique, gymnastique aérobie, parkour et teamgym ;
- un cycle d'apprentissage portant sur l'une des disciplines susmentionnées à l'exception de la gymnastique rythmique.

Chacun des cycles porte sur une discipline gymnique différente, au choix du candidat, et vise des pratiquants d'âges différents en fonction des publics présents au sein de la structure d'alternance pédagogique du candidat.

Les finalités et thématiques des cycles de séances sont laissées au choix du candidat, en cohérence avec le projet sportif et l'organisation de travail de la structure d'alternance pédagogique.

Le document contient les éléments relatifs aux caractéristiques des publics visés par les cycles ainsi qu'à l'environnement de pratique ayant permis d'orienter les choix du candidat dans sa démarche de conception.

Les séances composant chaque cycle sont effectivement réalisées au sein de la structure d'alternance pédagogique du candidat lors de l'épreuve certificative.

L'épreuve consiste en un entretien de quarante-cinq minutes maximums avec les évaluateurs, dont dix minutes maximums de présentation orale du candidat au cours desquelles il évalue et analyse les cycles proposés notamment au regard de l'évaluation réalisée sur les séances effectivement conduites. Cette présentation peut être accompagnée d'un support.

Cette présentation est suivie d'un échange avec les évaluateurs permettant au candidat de justifier sa démarche de conception de séances et sa capacité à l'adapter à des variables différentes (discipline gymnique, finalité du cycle, environnement de pratique, caractéristiques du public...).

✓ **Epreuve certificative 2 relative aux compétences C.3.A.2.1, C.3.A.2.2., C.3.A.3.1., C.3.A.3.2., C.3.A.3.3. et C.3.A.4.1. :**

Le jour de l'épreuve, le candidat tire au sort l'activité sur laquelle portera la séance d'initiation des disciplines gymniques acrobatiques à animer parmi les huit disciplines suivantes : gymnastique artistique masculine, gymnastique artistique féminine, trampoline, tumbling, gymnastique acrobatique, gymnastique aérobic, parkour et teamgym. La thématique de la séance est également tirée au sort. L'organisme de formation transmet au candidat les informations complémentaires nécessaires à l'animation de la séance, relatives aux caractéristiques et niveau de pratique du public de huit pratiquants minimums.

Le jour de l'épreuve, le candidat dispose de trente minutes maximums pour préparer la séance et de quinze minutes maximums pour réaliser l'aménagement du lieu de pratique. Il transmet aux évaluateurs, pour information, le document support de la séance. Celui-ci ne fait pas l'objet d'une évaluation.

Il anime ensuite, en organisme de formation, la séance préparée, en sécurité, pendant trente minutes minimums à quarante-cinq minutes maximums.

Le public de huit pratiquants ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du champ des disciplines gymniques. L'évaluation de l'animation de séance est réalisée par deux évaluateurs présents, *in situ*, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.

La séance est suivie d'un entretien de trente minutes maximums composé de dix minutes maximums permettant au candidat de faire le bilan de la séance et d'un échange avec les évaluateurs dans la limite des trente minutes maximum, portant sur la préparation, la conduite en sécurité et l'évaluation de la séance.

✓ **Epreuve certificative 3 relative à la compétence C.3.A.3.4. :**

Le jour de l'épreuve, le candidat tire au sort un élément technique parmi la liste suivante : salto avant, salto arrière, saut de mains, flip.

L'organisme de formation indique au candidat les informations complémentaires nécessaires la mise en œuvre d'une parade : caractéristiques et niveau du pratiquant, caractéristiques du lieu de pratique, matériel à disposition...

Le candidat dispose de quinze minutes maximums pour réaliser l'aménagement du lieu de pratique. Puis, il conduit, en organisme de formation, des situations d'apprentissage progressives et une parade relatives à l'élément technique tiré au sort pendant une séquence de quinze minutes minimums à trente minutes maximums, pour un pratiquant préalablement échauffé.

Cette séquence est suivie d'un entretien de quinze minutes maximums permettant de vérifier la capacité du candidat à garantir la sécurité des pratiquants et assurer sa propre intégrité physique.

## 9. Les outils mis à disposition du stagiaire/apprenti

- Les installations pédagogiques : petites et grandes salles de cours, TV connectée, tableau blanc, paper board, ...
- Les installations sportives : gymnases, stades, parcours d'orientation,
- Des ressources documentaires numériques et/ou papiers,
- Une plateforme « Moodle » dédiée,
- Du public (Club, scolaire, ...)
- Le livret de formation propre au stagiaire/apprenti,

## 10. Tableau récapitulatif des étapes de formation

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Les modalités d'évaluation des trois blocs de compétences sont détaillées en annexe II du présent arrêté		MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES INDICATEURS D'ÉVALUATION			
<b>B C 1 : CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION (*)</b>						
A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la réalisation d'un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.	Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement. - Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périurbain, rural...), les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage). - Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples.	Apports théoriques : statut, rémunération, employeurs potentiels, présentation de la fonction publique territoriale, ... / Connaissance de l'environnement institutionnel (Organisation du sport en France, le monde associatif, l'économie sociale et solidaire, ...) / Démarches administratives : EAPS, carte professionnelle, déclaration honorabilité, code du sport		
	C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap		Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure. - Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. - Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de la structure. - Il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.			PPT sur les caractéristiques des différents publics / Vidéos de publics en situation et analyse / Travail sur les représentations / Questionnaire sur plateforme d'enseignement / Mises en situation avec les publics / Repères juridiques et historiques sur chaque thème / Animations participatives et échanges de pratiques / PPT, jeux de rôles, études de cas, ...
A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics	C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous		Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire. - Il canalise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entre-tiens, questionnaire, analyse documentaire... - Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu'il propose pour repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. - Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire.			
	C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public		Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées. - Il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond. - Il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Il précise les ressources humaines, matérielles et financières, que sa structure peut mobiliser pour mettre en œuvre ce projet.			
A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	C.1.1.3. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet pour favoriser l'atteinte des résultats attendus		Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime. - Il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. - Il planifie leur mise en œuvre dans le temps. - Il décline pour chaque activité les résultats attendus. - Il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante : la démarche écocitoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables, ...	Apports théoriques : PPT sur méthodologie projet d'animation / TD et commandes sur : - S'informer auprès des responsables de sa structure, de son histoire, des valeurs éducatives et sportives véhiculées, des orientations en matière de politique sportive et de développement et des projets en cours		
	C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet		Le candidat met en œuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet. - Il vérifie que les activités prévues sont réalisées. - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du déroulement des activités. - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus. - Il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires. - Il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités			Assister autant que de besoin aux réunions de la structure - Réaliser un diagnostic - Identifier des objectifs en lien avec le diagnostic - Identifier des besoins nécessaires à la mise en œuvre du projet (Financiers, humains, matériels) - Identifier les ressources mobilisables pour la mise en œuvre du projet (financières, humaines, matérielles, partenariales)
	C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre		Le candidat met en œuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet. - Il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives - Il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre - Il utilise les outils numériques nécessaires aux démarches administratives			Apports théoriques, TD et commandes sur : - Échéancier mettant en avant les différentes étapes de réalisation du projet - Dossier à remettre pour entretien oral - Indicateurs et outils pour réaliser l'évaluation du projet (Questionnaire, enquête de satisfaction, articles de presse, vidéos, compte rendu...)
A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis	C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts		Le candidat réalise le bilan du projet dont il a en la responsabilité et identifie les perspectives. - Il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats - Il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux - Il illustre les effets du projet, <i>a minima</i> pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, éducatif, économique ou environnemental - Il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets.	Apports théoriques, TD et commandes sur : - S'informer auprès des responsables de sa structure, de son histoire, des valeurs éducatives et sportives véhiculées, des orientations en matière de politique sportive et de développement et des projets en cours		
	C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités		Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable. - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il identifie deux facteurs qui ont fait ou aurait pu faire défaut dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il formule des propositions d'évolution des activités mises en œuvre			

(\*) « Au niveau 4, le professionnel conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens. Il ne peut s'agir à ce niveau de solutions à des problèmes nouveaux et/ou qui impacteraient la stratégie de l'ensemble de la structure, de conception de dispositifs nouveaux ou de stratégies à l'échelle de la structure. La conception telle qu'entendue ici pour le niveau 4 est donc bien distincte de celle associée par l'arrêté du 8 janvier 2019 aux niveaux 5 et suivants. Ces dispositions interprétatives ne s'appliquent pas aux certificateurs dépourvus de certification de niveau 4 qui se réservent le droit de ne pas établir de correspondances – au sens de l'article L. 6113-7 du code du travail – avec les certifications de niveau 4. »

**BC 2 : VALORISER LES ACTIVITÉS ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION**

<p>A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage</p>		<p><b>Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure.</b>                  - Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés                  - Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes.                  - Il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts.                  - Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions.                  - Il valorise la structure en communiquant sur les points forts de la structure, ses valeurs et son programme d'activités</p>	
	<p>C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la réalisation d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Ce ou ces supports comprennent notamment les outils de communication utilisés.</p>	<p><b>Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée.</b>                  - Il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques.                  - Il explicite son choix.                  - Il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap éventuelles, dans son choix de communication.                  - Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés, et des résultats attendus.                  - Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques</p>	<p>Jour de rôles / Etude de cas / Construction des principes d'élaboration d'un questionnaire / Présentation orale (Structure, MOFF, affiches, flyers...) / exposés, débats / Apprentissage des techniques de communication / Utilisation et usage des réseaux sociaux, des outils pour créer des visuels (Affiche,...) / Règles de la communication orale et écrite / Techniques de prise de notes pour élaborer un compte - rendu, un résumé / Préparer une réunion... / Apports théoriques sur les outils informatiques</p>
<p>A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation</p>	<p>C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation</p>		<p><b>Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé.</b>                  - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité,                  - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication.                  - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure.                  - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.</p>	
	<p>C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics</p>		<p><b>Le candidat présente un support de promotion de son animation.</b>                  - Il prend en compte le public visé dans son message                  - Il invite au travers du message à participer à l'animation                  - Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi</p>	

BC 3A : CONCEVOIR, ANIMER, EN SÉCURITÉ, ET ÉVALUER DES SÉANCES ET DES CYCLES DE SÉANCES DE DÉCOUVERTE, D'INITIATION EN DISCIPLINES GYMNIQUES ET D'APPRENTISSAGE(*) EN DISCIPLINES GYMNIQUES ACROBATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE				
3.A.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques	C3.A.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants dont les publics en situation de handicap.	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3A est réalisée au moyen de : <b>1. La réalisation d'un entretien à partir de la production d'un document</b> relatif à la conception d'un cycle de séances de découverte ou d'initiation portant sur l'une des disciplines gymniques et d'un cycle de séances d'apprentissage portant sur une discipline gymnique acrobatique distincte. Cet entretien est composé d'une présentation orale du candidat au cours de laquelle il évalue avec les évaluateurs lui permettant de justifier sa démarche de conception de séances notamment au regard des aspects sécuritaires et inclusifs des différents publics. <b>2. La conduite d'une séance</b> de découverte ou d'initiation dans l'une des disciplines gymniques acrobatiques suivie d'un entretien portant sur la préparation, l'animation en sécurité et l'évaluation de séances. <b>3. La conduite d'une parade</b> relative à un élément technique suivie d'un entretien permettant de vérifier la capacité du candidat à garantir la sécurité des pratiquants et assurer sa propre intégrité physique	Le candidat présente sa démarche de conception d'un cycle de séances de découverte ou d'initiation en disciplines gymniques et un cycle de séances d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques - Il précise en quoi les cycles de séances s'inscrivent dans le projet et l'organisation de travail de la structure - Il présente au moins deux finalités pour chaque cycle de séances, notamment parmi les domaines suivants : progression sportive, social, éducatif, technique, développement moteur, bien-être... - Par des exemples précis, il démontre la cohérence entre les finalités de chaque cycle de séances et les caractéristiques des publics visés, notamment ceux en situation de handicap - Il précise les méthodes d'enseignement recherchées dans le cadre de chaque cycle de séances en lien avec leurs finalités	Approches théoriques sur les logiques internes des activités gymniques (Didactique) / Observation et mises en situation pédagogique encadrées par le ou les formateurs sur l'ensemble des publics et pour toute activité gymnique et structure / Interventions et travaux dirigés sur les sciences biologiques / Apports méthodologiques sur la construction d'une fiche de séance, d'un cycle d'apprentissage / Stage en alternance, accompagnement tuteur et visites pédagogiques en structure de stage / Apports sur la sécurité passive et active / Comment gérer un groupe / Connaissances sur les sciences humaines (Motivation, théorie de l'apprentissage, ...) / Comment concevoir une séance, un cycle, définition des objectifs, des critères de réalisation, de réussite, travail sur la fiche d'observation, ... / Concevoir des évaluations (Diagnostic, formative, finale...) / Gymnastique et handicap / Apprendre à gérer sa posture
3.A.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques	C3.A.2.1. Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers et permettre l'atteinte des objectifs de séance fixés dans le respect de la réglementation en vigueur.		Le candidat présente sa démarche de conception de séances pour chacun des cycles : - Il présente les objectifs spécifiques, le contenu, le déroulement, ainsi que les méthodes et outils mobilisés pour les atteindre et en vérifier l'atteinte. - Il démontre que les objectifs, le contenu et le déroulement des séances, tels que prévus : - Permettent d'atteindre les finalités des cycles de séances définis, - Tiennent compte des caractéristiques, des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des pratiquants, - Tiennent compte de l'environnement de pratique des activités gymniques - Il démontre la cohérence entre le lieu de pratique défini pour chaque séance, les situations proposées et les caractéristiques des pratiquants, notamment leur niveau de pratique - Il précise et argumente la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances - Il explique comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des situations proposées, des réactions et caractéristiques des pratiquants, des situations de handicap éventuellement repérées et des progressions identifiées.	Notion de programmation dans le temps de l'action pédagogique du stagiaire, sur le cœur de métier de cette formation (Mener des séances ou des cycles) et sur la remédiation ou l'individualisation de l'action pédagogique.
3.A.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques	C3.A.2.2. Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu et adapter la séance en conséquence.		Le candidat présente la démarche conduite, dans le cadre de la préparation d'une séance pour assurer sa sécurité, celle des pratiquants et celle des tiers. - Il démontre que le lieu de pratique défini pour la séance est en adéquation avec les situations proposées et que celles-ci sont adaptées aux objectifs visés et aux caractéristiques des pratiquants, notamment leur niveau de pratique, - Il démontre que le matériel et les équipements choisis sont en adéquation avec les caractéristiques des pratiquants, les situations proposées et le contexte envisagé pour la séance - Il démontre s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.	Approches théoriques des disciplines acrobatiques de la mention à des fins d'organisation de la pratique compétitive de 1er niveau / Observation et mises en situation pédagogique encadrées par le ou les formateurs pour l'ensemble des compétiteurs et pour toute activité gymnique acrobatique de 1 <sup>o</sup> ption / Interventions et travaux dirigés sur les sciences biologiques (Anatomie, physiologie, biomécanique) / Apports méthodologiques sur la construction d'une fiche de séance, d'un cycle d'apprentissage orientés vers la pratique compétitive de 1er niveau / Stage en alternance, accompagnement tuteur et visites pédagogiques en structure de stage / Apports sur la sécurité passive et active (MAP) / Comment gérer un groupe à l'entraînement et en compétition / Connaissances sur les sciences humaines (Motivation, théorie de l'apprentissage, préparation mentale) et sur la réglementation fédérale (Cadre de la pratique compétitive) / Comment concevoir une séance, un cycle, définition des objectifs, des critères de réalisation, de réussite, travail sur la fiche d'observation, ... / Concevoir des évaluations (Diagnostic, formative, finale...) / Apprendre à gérer sa posture / Apports théoriques sur les outils d'optimisation de la performance.
			Le candidat présente la démarche lui permettant de prendre en compte les risques avant la séance et d'adapter la séance en conséquence. - Il démontre que la disponibilité des ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de la séance est vérifiée en amont de la séance - Il réalise les vérifications de sécurité concernant l'état du lieu et du matériel nécessaires à la séance, notamment s'agissant de l'adéquation du matériel et des équipements aux caractéristiques des pratiquants - Il démontre que le niveau de vérification opéré est en adéquation avec le contenu de la séance et les caractéristiques du public, notamment son niveau de pratique - Il adapte le déroulement de la séance de façon pertinente en cas d'indisponibilité des ressources prévues ou d'état non fonctionnel du matériel.	Notion de cadre réglementaire de la pratique compétitive et ses dérivés.  Offrir aux pratiquants un environnement de travail sécurisé et conforme aux différentes réglementations.

<p>3.A.3. Animation de séances de découverte d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques</p>	<p>C.3.A.3.1. Accueillir les pratiquants à une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.</p> <p>C.3.A.3.2. Animer en sécurité une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.</p> <p>C.3.A.3.3. Repérer les risques, freins et/ou difficultés éventuelles rencontrés par les pratiquants, tout au long d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et/ou adapter la situation proposée favorisant ainsi la progression de chacun et intervenir en cas de situation accidentogène.</p> <p>C.3.A.3.4. Mettre en œuvre des parades lors de séances d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en mobilisant les techniques et méthodologies spécifiques aux disciplines acrobatiques afin de garantir la sécurité des pratiquants et de préserver sa propre intégrité physique</p>	<p>La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3A est réalisée au moyen de :</p> <p><b>1. La réalisation d'un entretien à partir de la production d'un document relatif à la conception d'un cycle de séances de découverte ou d'initiation portant sur l'une des disciplines gymniques et d'un cycle de séances d'apprentissage portant sur une discipline gymnique acrobatique distincte.</b></p> <p>Cet entretien est composé d'une présentation orale du candidat au cours de laquelle il évalue et analyse le cycle proposé, suivi d'un échange avec les évaluateurs lui permettant de justifier sa démarche de conception de séances notamment au regard des aspects sécuritaires et inclusifs des différents publics.</p> <p><b>2. La conduite d'une séance de découverte ou d'initiation dans l'une des disciplines gymniques acrobatiques suivie d'un entretien portant sur la préparation, l'animation en sécurité et l'évaluation de séances.</b></p> <p><b>3. La conduite d'une parade relative à un élément technique suivie d'un entretien permettant de vérifier la capacité du candidat à garantir la sécurité des pratiquants et assurer sa propre intégrité physique</b></p>	<p><b>Le candidat met en œuvre un temps d'accueil adapté aux pratiquants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il explicite les leviers utilisés pour instaurer un climat de confiance avec et entre les pratiquants et une dynamique visant leur implication au cours de la séance et leur inclusion, y compris ceux en situation de handicap</li> <li>- Il présente les objectifs et les modalités de déroulement de la séance</li> <li>- Il présente les différentes règles liées aux activités gymniques acrobatiques</li> <li>- Il détaille les consignes permettant d'assurer la sécurité des pratiquants et celle des tiers, le respect des lieux de pratique et de la réglementation en vigueur</li> <li>- Il s'assure de la bonne compréhension des règles à respecter par les pratiquants</li> <li>- Il adapte les consignes transmises selon les caractéristiques des pratiquants et les risques spécifiques identifiés.</li> </ul> <p><b>Le candidat démontre comment il interagit avec les pratiquants au cours de la séance.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il met en œuvre la séance en s'appuyant sur ses travaux de conception</li> <li>- Il formule des consignes claires et précises concernant les situations techniques et pédagogiques proposées, s'assure de leur bonne compréhension par les pratiquants et les adapte le cas échéant</li> <li>- Il observe et écoute les pratiquants tout au long de la séance et adapte les situations techniques et pédagogiques ainsi que les méthodes pédagogiques prévues si nécessaire</li> <li>- Il valorise les réalisations des pratiquants</li> <li>- Il se positionne de manière à voir tous les pratiquants et à être vu.</li> <li>- Il se rend disponible pour répondre aux éventuelles sollicitations des pratiquants</li> <li>- Son intervention et les situations proposées au cours de la séance favorisent le niveau d'activation et les interactions des pratiquants</li> <li>- Il identifie et traite les éventuelles situations de tensions ou de conflits entre les pratiquants ou impliquant les pratiquants</li> <li>- Il propose aux pratiquants un temps de retours/réactions au cours de la séance</li> <li>- Il vérifie que la séance répond aux objectifs définis.</li> </ul> <p><b>Le candidat démontre comment il accompagne la progression des pratiquants, en sécurité, tout au long de la séance.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il détecte les besoins, freins ou difficultés éventuellement rencontrés au cours de la séance par les pratiquants et identifie les risques associés</li> <li>- Il accompagne les pratiquants selon leurs besoins, par exemple : explications complémentaires, conseils, démonstrations, correction de gestes techniques, adaptation du contenu de la séance ...</li> <li>- Il veille à la sécurité des pratiquants tout au long de la séance et intervient de manière proportionnée en cas de situation accidentogène.</li> </ul> <p><b>Le candidat démontre comment il préserve l'intégrité physique du pratiquant grâce à la réalisation de parades adaptées et de parades.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il respecte les étapes de la construction des acrobaties</li> <li>- Il propose des repères perceptifs au pratiquant</li> <li>- Il s'assure, par la mise en place d'un feedback par le pratiquant, de l'intégration de ses prises de repères, à chaque étape, avant de passer à l'étape suivante</li> <li>- Il régule l'activité du pratiquant en adaptant les situations proposées (simplification, complexification) et/ou en reformulant les consignes associées</li> <li>- Il réalise une parade pour accompagner les réalisations du pratiquant, garantir sa sécurité et préserver sa propre intégrité physique</li> </ul> <p><b>Le candidat réalise le bilan de la séance.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il démontre avoir observé le déroulement de la séance et analysé les différentes situations intervenues au cours de la séance</li> <li>- Il utilise notamment les outils d'évaluation présentés dans le cadre de la conception de séances pour vérifier l'atteinte des objectifs</li> <li>- Il met en évidence les points forts de son action et les modifications ou améliorations à apporter aux séances suivantes du cycle.</li> </ul> <p><b>Le candidat réalise le bilan des cycles de séances.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il précise en quoi les cycles de séances ont servi le projet et l'organisation de la structure</li> <li>- Il démontre l'adéquation entre les cycles tels que conçus et réalisés et les finalités et objectifs initialement définis</li> <li>- Il mesure les résultats obtenus, notamment grâce aux outils définis en phase de conception.</li> <li>- Il identifie et argumente les améliorations à apporter aux prochains cycles de séances et à sa pratique en général.</li> </ul>	<p>Approches théoriques sur les logiques internes des activités gymniques (Didactique) / Observation et mises en situation pédagogique encadrées par le ou les formateurs sur l'ensemble des publics et pour toute activité gymnique et structure / Interventions et travaux dirigés sur les sciences biologiques / Apports méthodologiques sur la construction d'une fiche de séance, d'un cycle d'apprentissage / Stage en alternance, accompagnement tuteur et visites pédagogiques en structure de stage / Apports sur la sécurité passive et active / Comment gérer un groupe / Connaissances sur les sciences humaines (Motivation, théorie de l'apprentissage, ...) / Comment concevoir une séance, un cycle, définition des objectifs, des critères de réalisation, de réussite, travail sur la fiche d'observation, ... / Concevoir des évaluations (Diagnostic, formative, finale...) / Gymnastique et handicap / Apprendre à gérer sa posture</p> <p>Notion de programmation dans le temps de l'action pédagogique du stagiaire, sur le cœur de métier de cette formation (Mener des séances ou des cycles) et sur la remédiation ou l'individualisation de l'action pédagogique.</p> <p>Notion d'évaluation (Evaluation du pratiquant, du dispositif pédagogique du stagiaire et de l'action pédagogique de l'encadrant).</p> <p>Approches théoriques des disciplines acrobatiques de la mention à des fins d'organisation de la pratique compétitive de 1er niveau / Observation et mises en situation pédagogique encadrées par le ou les formateurs pour l'ensemble des compétiteurs et pour toute activité gymnique acrobatique de 1er niveau / Interventions et travaux dirigés sur les sciences biologiques (Anatomie, physiologie, biomécanique) / Apports méthodologiques sur la construction d'une fiche de séance, d'un cycle d'apprentissage orientés vers la pratique compétitive de 1er niveau / Stage en alternance, accompagnement tuteur et visites pédagogiques en structure de stage / Apports sur la sécurité passive et active (MAP) / Comment gérer un groupe à l'entraînement et en compétition / Connaissances sur les sciences humaines (Motivation, théorie de l'apprentissage, préparation mentale) et sur la réglementation fédérale (Cadre de la pratique compétitive) / Comment concevoir une séance, un cycle, définition des objectifs, des critères de réalisation, de réussite, travail sur la fiche d'observation, ... / Concevoir des évaluations (Diagnostic, formative, finale...) / Apprendre à gérer sa posture / Apports théoriques sur les outils d'optimisation de la performance.</p> <p>Notion de cadre réglementaire de la pratique compétitive et ses dérivés.</p> <p>Offrir aux pratiquants un environnement de travail sécurisé et conforme aux différentes réglementations.</p>
<p>3.A.4. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques</p>	<p>C.3.A.4.1. Analyser une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de favoriser la progression des pratiquants et proposer des améliorations pour les séances suivantes.</p> <p>C.3.A.4.2. Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.</p>			